

était entrée par une fenêtre. Or, son mari se trouvait absent, et comme une bonne épouse, intéressée dans les affaires de la maison, elle était descendue à la cuisine pour voir si tout était à l'ordre, car on y avait fait du feu quelques heures auparavant. Elle a examiné si les portes étaient fermées à clé et si tout était rangé, et parce que cette femme faisait son devoir de maîtresse de maison, des témoins ont supposé qu'elle s'était introduite nuitamment par les fenêtres du sous-sol.

L'honorable M. ROSS (Halifax) : Ces dépositions sont-elles imprimées?

L'honorable M. WILSON : Certainement.

L'honorable M. ROSS (Halifax) : Pourquoi les répéter en ce moment?

L'honorable M. WILSON : Parce que tous nos honorables collègues ne sont pas aussi travailleurs que l'honorable sénateur d'Halifax et qu'ils ne prendront peut-être pas la peine de lire et d'étudier l'enquête du comité de divorce. Si nous étions tous comme notre collègue, je n'aurais pas eu besoin de prononcer un mot dans la question. Nous aurions dit tout de suite : "Cet homme n'a pas droit au divorce." Je m'en rapporte donc à l'honorable sénateur. La chose est grave, et tous nos collègues tiendront sans doute à rendre justice à cette femme. Je passerai la parole à notre collègue pour nous expliquer les témoignages le mieux qu'il croira et convaincre ceux d'entre nous qui n'ont pas pris connaissance de l'enquête du comité. Pour ces motifs, je voterai donc le rejet de ses conclusions.

L'honorable M. JONES : Avant de me prononcer sur cette motion, je dirai quelques mots et j'espère que le Sénat sera de mon sentiment.

Je ne connais ni l'une ni l'autre des deux parties en cause, ou quelqu'un des témoins.

Je n'aurais peut-être pas lu les dépositions avec autant de soin, si je n'avais entendu tout d'abord indirectement certaine déposition relative à l'un des principaux témoins, employé au service de M. Hadley et répondant au nom de Smith, qui, au cours de son témoignage, a fait des déclarations très importantes, à raison du lien de parenté qui unissait la défenderesse à M. Alex. Nichol.

J'ai connu Alec Nichol. Il a été à l'emploi de ma maison de commerce pendant dix-huit ans. Je l'ai très bien connu. Je n'ai jamais rencontré un homme plus honorable et mieux doué dans toute ma vie. Si Alec Nichol était encore de ce monde, je n'aurais pas cru devoir faire cette déclaration au Sénat. Il est mort avant l'origine de ce procès, et par conséquent je dois à sa mémoire et à l'honneur de sa famille de déclarer devant le Sénat qu'un des motifs qui m'engagent à repousser les conclusions du comité est tiré de cette déposition dont j'ai parlé.

Je prétends que pour quiconque relira les témoignages relatifs à cet incident, et réfléchirait sur la manière dont l'affaire se serait passée entre la défenderesse et Nichol, cette allégation paraîtra ce qu'elle est en réalité : fausse et absurde.

L'honorable M. WATSON : Comme la limite d'âge.

L'honorable M. JONES : Je n'ai rien à dire sur cette question.

Je ne comprends pas que le comité ait pu tenir compte de témoignages de cette espèce. Sans parler de la déposition du demandeur et de la défenderesse, je dois dire que les témoignages en faveur de cette dernière (et l'enquête le fera voir) ont été donnés d'une manière à porter la conviction, pour le moins autant que les témoignages favorables au pétitionnaire.

Mais le pétitionnaire lui-même reconnaît sous serment qu'il n'avait personnellement rien relevé dans la conduite de sa femme qui l'autorisât à demander le divorce. Par ce motif vous pourriez écarter le témoignage du demandeur et je consentirais, si vous voulez même, à écarter celui de la défenderesse. Bornons-nous à examiner les dépositions des témoins qui ont contribué à former l'opinion du comité. J'ai remarqué plusieurs points faibles dans ces dépositions. Prenons, par exemple, dans la déposition de l'agent Foster, le passage relatif à un certain incident. Il déclare qu'un soir, vers 11 heures, il a vu la défenderesse s'éloigner et entrer dans l'appartement occupé par M. Campbell. Il dit qu'il a été témoin de ce fait accidentellement, car il était de service sur le trottoir et il a eu la curiosité d'attendre pour voir combien de temps la défenderesse resterait dans la chambre.